Agence Des Coteaux

HONORAIRES TRANSACTION à la charge de l'acquéreur (En € TTC MAXIMUM*)

Immeubles :

Jusqu'à 74 999 €uros	5 000 €uros
De 75 000 à 89 999 €uros	6 000 €uros
De 90 000 à 149 999 €uros	7.00 %
De 150 000 à 249 999 €uros	6.50 %
De 250 000 à 349 999 €uros	6.00 %
De 350 000 à 449 999 €uros	5.50 %
Au-delà de 450 000 €uros	5.00 %

Terrains :

Jusqu'à 59 999 €uros	4 200 €uros
Au-delà de 60 000 €uros	7.00 %

Viager :

- 8 % de la Valeur Vénale.

Avis de Valeur :

- 180 €uros

*Selon la TVA en vigueur

Tarifs applicables à compter du 01 Mars 2025 conformément au décret n°2014-890 du 1er Avril 2014.